

Les minorités visibles au sein de la population active : 20 ans de changements

par Kelly Tran

Au cours des dernières décennies, le paysage ethnoculturel canadien s'est grandement diversifié et les tendances de l'immigration ont évolué de manière spectaculaire. En effet, la majorité des immigrants ne proviennent plus d'Europe comme c'était le cas auparavant, mais ils sont de plus en plus originaires d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient. Cette tendance a contribué à une augmentation graduelle de la population des minorités visibles. De 1981 à 2001, cette population est passée de 1,1 million de personnes à près de 4,0 millions de personnes, augmentant de 5 % à 13 % par rapport à l'ensemble de la population canadienne durant cette période de 20 ans. D'après les données du Recensement de la population de 2001, les deux tiers des minorités visibles étaient nées à l'étranger et le tiers, au Canada, alors que d'autres étaient établies au Canada depuis plusieurs générations.

Dans le présent article, nous utilisons les données des recensements de 1981 à 2001 pour étudier les taux d'emploi et de chômage chez les personnes de 25 à 54 ans appartenant à une minorité visible et celles qui n'appartiennent pas à une minorité visible. Ces taux ont été normalisés selon l'âge et tiennent compte des différences démographiques entre les divers groupes. On compare les minorités visibles, nées au Canada ou à l'étranger, avec les personnes qui n'appartiennent pas à une minorité visible afin de comprendre le lien entre la situation sur le marché du travail et les questions liées à l'immigration, comme la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger ou les aptitudes linguistiques. En outre, nous examinons les taux d'emploi et de chômage de manière distincte, selon le sexe, les hommes et les femmes présentant des tendances différentes en matière d'emploi au cours des 20 dernières années.

De 1981 à 2001, on a observé d'importants changements économiques au Canada. Ces changements peuvent expliquer en partie les tendances du taux d'emploi et du taux de chômage chez les minorités visibles et chez les personnes n'appartenant pas à

une minorité visible. Durant la récession du début des années 1980, la croissance de l'emploi a ralenti par rapport à la décennie précédente¹. En outre, au début des années 1990, on a observé un ralentissement de la croissance de l'emploi, compte tenu de la situation économique médiocre². Ce n'est qu'en 1997 que le marché du travail a montré des signes d'une hausse de la création d'emplois. Cette reprise a contribué à faire progresser le taux d'emploi, qui était plus élevé lors du Recensement de 2001 que le taux observé en 1996³.

D'autres facteurs ont également contribué à la situation des minorités

1. M. Côté, « La population active : au seuil des années 90 », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 1990, vol. 2, n° 1, p. 9 à 17.
2. G. Picot et A. Heisz, « The performance of the 1990s Canadian labour market », *Canadian Public Policy*, 2000, vol. 26, n° 1, p. S7 à S24.
3. D. Sunter et G. Bowlby, « Démographie et marché du travail », *L'observateur économique canadien*, produit n° 11-010-XPB au catalogue de Statistique Canada, mars 2001, vol. 14, n° 3, p. 3.1 à 3.24.

visibles sur le marché du travail. Les minorités visibles nées à l'étranger ont plus de difficultés à s'intégrer à la population active que les minorités visibles nées au Canada et que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Des obstacles comme la connaissance imparfaite d'une langue officielle, la non reconnaissance des attestations d'études, le manque d'expérience sur le marché du travail canadien et l'absence de considération pour l'expérience de travail acquise à l'étranger sont des facteurs qui empêchent d'obtenir de bons résultats sur le marché du travail⁴. Bien que les immigrants puissent rencontrer de tels obstacles, qu'ils fassent ou non partie d'une minorité visible, les tendances observées semblent indiquer que les minorités visibles nées à l'étranger éprouvent davantage de difficultés à s'intégrer à la population active que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Tous ces facteurs peuvent constituer des obstacles à l'intégration sur le marché du travail des minorités visibles nées à l'étranger.

La situation sur le marché du travail des hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible s'est détériorée au cours des années 1980 et dans la première moitié des années 1990

En 1981, les hommes de 25 à 54 ans appartenant à une minorité visible avaient de meilleurs taux d'emploi et des taux de chômage plus faibles que ceux des hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Toutefois, durant les années 1980 et la première moitié des années

4. A. Heisz, A. Jackson et G. Picot, *Les entreprises gagnantes et perdantes du marché de l'emploi des années 90*, produit n° 11F0019MIF2002184 au catalogue de Statistique Canada, 2002, série de documents de recherche de la Direction des études analytiques.

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Dans le présent article, on utilise des données tirées des recensements de la population de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001. On y étudie les expériences sur le marché du travail des personnes de 25 à 54 ans appartenant à une minorité visible et des personnes de ce même groupe d'âge n'appartenant pas à une minorité visible. L'étude couvre la période de 20 ans entre 1981 et 2001, et utilise les taux d'emploi et de chômage.

On y compare quatre groupes : les personnes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible, les personnes nées au Canada et appartenant à une minorité visible, les personnes nées à l'étranger et n'appartenant pas à une minorité visible ainsi que les personnes nées au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le terme « minorités visibles » désigne les « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Au Canada, la population des minorités visibles est composée des groupes suivants : Noirs, Sud-Asiatiques, Chinois, Coréens, Japonais, Asiatiques du Sud-Est, Philippins, Arabes et Asiatiques occidentaux, Latino-Américains, personnes originaires des îles du Pacifique.

Étant donné que les personnes appartenant à une minorité visible et celles qui n'appartiennent pas à une telle minorité ont des profils démographiques très différents, les taux d'emploi et de chômage ont été normalisés selon l'âge, en utilisant comme référence la répartition d'âges des personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Cette normalisation permet d'éliminer l'effet des répartitions d'âges des personnes appartenant à une minorité visible et de celles n'appartenant pas à une minorité visible sur les taux.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi correspond au rapport emploi-population. Ce taux représente le nombre de personnes occupées au cours de la semaine précédant le jour du recensement, exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe particulier (âge, groupe de minorité visible, lieu de naissance, entre autres) est le nombre de personnes occupées appartenant à ce groupe, exprimé en pourcentage de la population de ce même groupe.

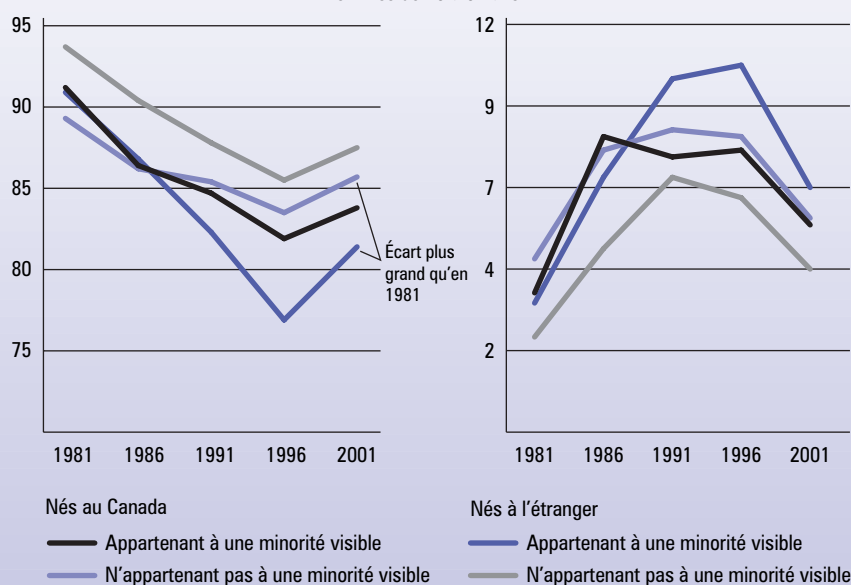
Taux de chômage : Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs (c'est-à-dire le nombre de personnes qui n'occupent pas un emploi et qui sont à la recherche d'un travail) exprimé en pourcentage de la population active au cours de la semaine précédant le jour du recensement. Le taux de chômage d'un groupe particulier correspond au nombre de personnes non occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage du nombre total de personnes faisant partie de la population active de ce même groupe.

Élargissement de l'écart du taux d'emploi entre les hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible et les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible

Taux d'emploi normalisé selon l'âge (%)

Taux de chômage normalisé selon l'âge (%)

Hommes de 25 à 54 ans



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

1990, les hommes appartenant à une minorité visible ont vu leur situation d'emploi se détériorer plus rapidement que celle d'autres hommes appartenant au groupe d'âge d'activité maximale⁵. En 1996, on constatait un écart important entre les hommes nés à l'étranger et faisant partie d'une minorité visible et les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible⁶. Par rapport à 1996, cet écart avait rétréci en 2001, mais il demeurait plus important qu'en 1981.

Pour ce qui est du rendement sur le marché du travail, l'écart s'est creusé même si les minorités visibles étaient plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. On observait cette situation même si le niveau de scolarité des minorités visibles nées à l'étranger avait augmenté par rapport aux personnes nées au Canada et qui n'appartenaient pas à une minorité visible. Cette tendance vient contredire l'opinion très répandue selon laquelle les travailleurs profitent du fait qu'ils ont plus de compétences, un plus haut niveau de scolarité et plus d'expérience et sont, par conséquent, plus en demande.

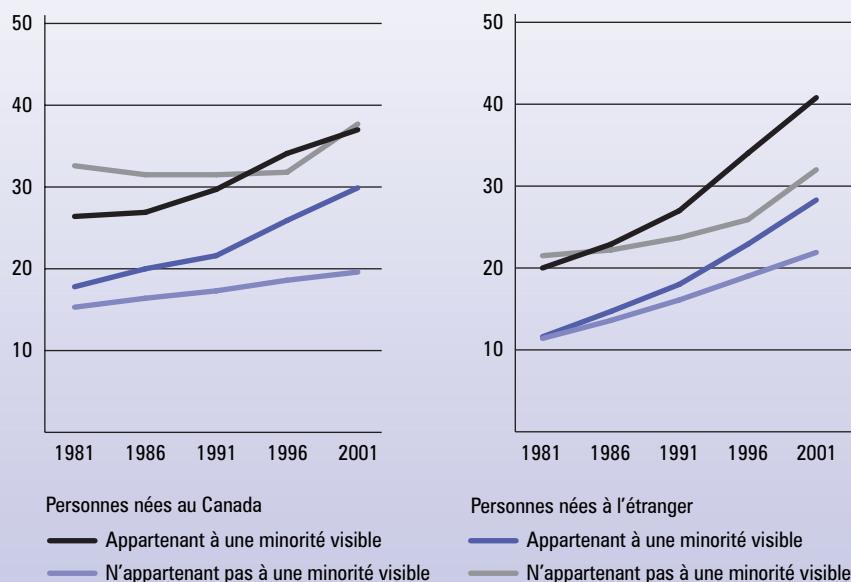
Dans le cadre d'autres études, on a fait des observations semblables. En examinant le niveau de scolarité, les gains, le revenu et la participation à la population active, on a constaté des différences entre les minorités visibles

Les personnes appartenant à une minorité visible sont plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible

% de personnes ayant fait des études universitaires

Hommes de 25 à 54 ans

Femmes de 25 à 54 ans



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

5. En 2001, les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible représentaient 77 % des hommes ayant un âge correspondant à l'activité maximale, mais ceux nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible représentaient 12 % de ces hommes, soit le deuxième groupe en importance de cette catégorie.

6. T. Chui, J. Badets et K. Tran, *Labour Market Performance of the 1990s Immigrants to Canada*, communication présentée lors de la 29^e Assemblée annuelle de la Société canadienne de la population le 5 juin 2003, à Halifax.

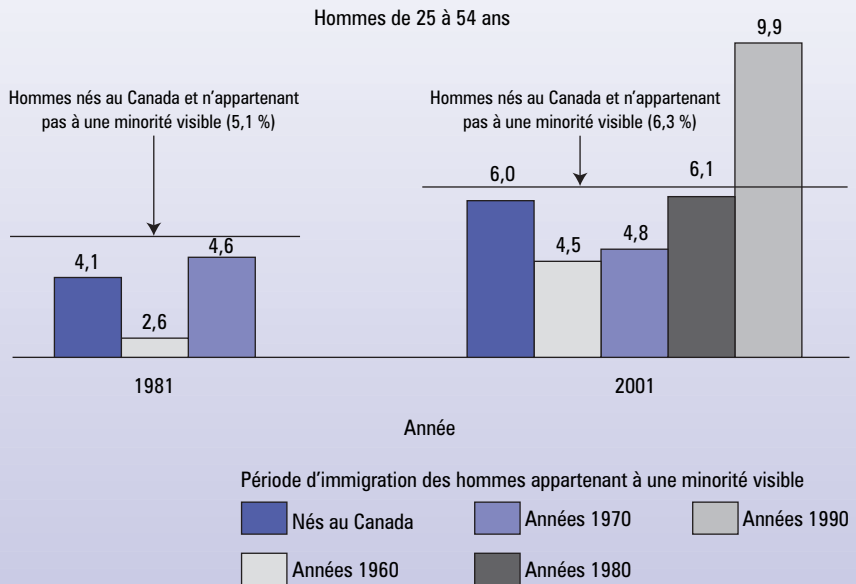
et les personnes n'appartenant pas à une minorité visible⁷. Une autre étude s'inspirant des données du Recensement de 1991 a révélé que le revenu des minorités visibles était moins élevé que le revenu des personnes n'appartenant pas à une minorité visible⁸. Dans une autre étude encore, on a constaté que même si les minorités visibles sont plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible, leurs études ne menaient pas nécessairement à de meilleurs emplois ou à un revenu plus élevé⁹.

Au cours des années 1990, les difficultés que les minorités visibles nées à l'étranger ont connu sur le marché du travail sont en lien direct avec les problèmes que les immigrants récents ont eux-mêmes éprouvés. En 2001, les hommes appartenant à une minorité visible et faisant partie du groupe d'âge d'activité maximale qui ont immigré durant les années 1990 étaient proportionnellement plus nombreux que les hommes nés au Canada à avoir fait des études universitaires. Cependant, ils présentaient un taux de chômage plus élevé que les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible (9,9 % contre 6,3 %). Ceux qui étaient arrivés plus tôt présentaient des taux de chômage similaires ou inférieurs à ceux observés chez les hommes nés au

TSC

En 2001, les hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible qui sont arrivés au Canada durant les années 1990 présentaient des taux de chômage plus élevés que les hommes n'appartenant pas à une minorité visible

Taux de chômage normalisé selon l'âge (%)



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. À l'opposé, en 1981, les hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible qui avaient immigré depuis peu au Canada présentaient des taux de chômage inférieurs à ceux des hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible.

La situation d'emploi est semblable dans le groupe d'âge d'activité maximale, chez les hommes nés au Canada et appartenant à une minorité visible ainsi que chez ceux nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible

La plupart des minorités visibles sont des immigrants, mais, en 2001, environ 90 000 hommes de 25 à 54 ans appartenaient à des minorités visibles et étaient nés au Canada (1 % de l'ensemble des hommes de 25 à 54 ans). Ces hommes avaient probablement fait leurs études au Canada et savaient parler au moins une des deux

langues officielles. En 2001, ils étaient proportionnellement près de deux fois plus nombreux à avoir fait des études universitaires que les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Leur niveau de scolarité a augmenté tout au long de la période de 20 ans, mais leur situation d'emploi est restée très semblable à celle des hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible, bien qu'on ait observé un léger mais croissant désavantage dans le taux d'emploi au cours des années 1990.

Les minorités visibles sont très diversifiées; les personnes qui en font partie proviennent de différents pays et présentent des niveaux de scolarité et des antécédents culturels très variés. En 2001, les trois quarts des hommes de 25 à 54 ans nés au Canada et appartenant à une minorité visible étaient issus des trois principaux groupes suivants : les Noirs (31 %), les Chinois (29 %) et les Sud-Asiatiques

7. K. Pendakur et R. Pendakur, « The colour of money: Earnings differentials among ethnic groups in Canada », *Canadian Journal of Economics*, 1998, vol. 31, n° 3, p. 518 à 548; D. Hum et W. Simpson, « Possibilités salariales pour les minorités visibles au Canada », *Série de documents de travail sur la dynamique du travail et du revenu*, produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada, novembre 1998; Chui, Badets et Tran, 2003.

8. Pendakur et Pendakur, 1998.

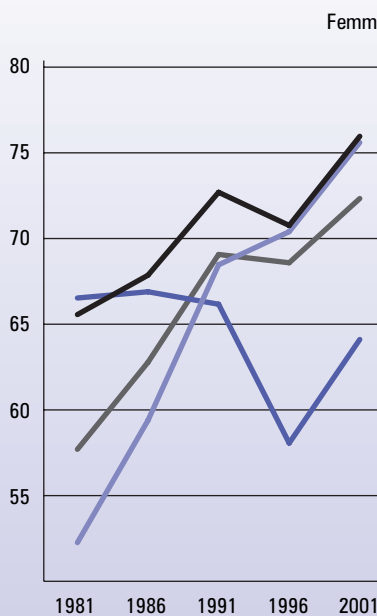
9. J.L. Kunz, A. Milan et S. Schetagne, *Inégalité d'accès : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'emploi, du revenu et de l'éducation*, Toronto, Fondation canadienne des relations raciales, 2000.

(15 %). Environ la moitié des Chinois et des Sud-Asiatiques de ce groupe d'âge avaient fait des études universitaires, comparativement à moins du cinquième (18 %) des Noirs. Cet écart important entre les niveaux de scolarité pourrait expliquer en partie pourquoi les hommes de race noire nés au Canada et appartenant au groupe d'âge d'activité maximale présentent des taux d'emploi plus faibles et des taux de chômage plus élevés que les deux autres principaux groupes d'hommes nés au Canada et appartenant à une minorité visible¹⁰.

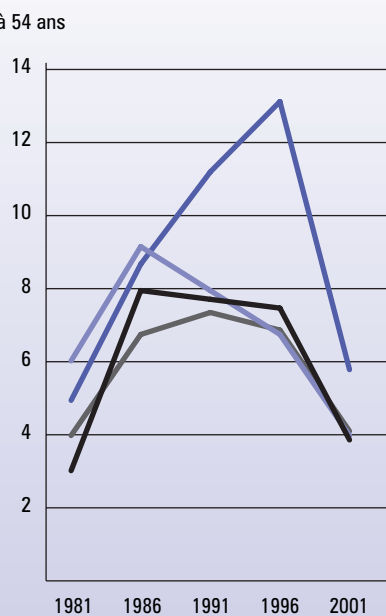
Les femmes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible sont passées du premier au dernier rang au chapitre des taux d'emploi

Au cours des 20 dernières années, les femmes en général, et surtout les femmes ayant des enfants, ont beaucoup intensifié leur participation au marché du travail. En 1981, les femmes de 25 à 54 ans nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible présentaient le taux d'emploi le plus élevé parmi toutes les femmes de ce groupe d'âge, alors qu'en 2001, leur taux était le plus faible. Ces femmes composaient le seul groupe d'âge d'activité maximale à avoir enregistré une baisse du taux d'emploi entre 1981 et 2001. Cette situation pourrait résulter du changement observé en ce qui a trait aux lieux d'origine des immigrants, c'est-à-dire qu'ils sont moins nombreux à venir d'Europe, mais qu'ils sont de plus en plus originaires d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient. Les femmes de ces régions étaient moins susceptibles de participer au marché du travail. Des études antérieures ont montré que les femmes nées en Europe, en Asie du Sud-Est ou aux États-Unis et ayant immigré au Canada présentaient des taux d'emploi plus élevés que les femmes nées au Canada, tandis que les femmes nées en Asie occidentale et au Moyen-Orient

Taux d'emploi normalisé selon l'âge (%)



Taux de chômage normalisé selon l'âge (%)



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

présentaient des taux d'emploi plus faibles que celles-ci¹¹.

Toutes les autres femmes affichaient des taux d'emploi à la hausse. Les femmes nées au Canada et appartenant à une minorité visible présentaient des taux d'emploi plus élevés que les femmes nées au Canada et ne faisant pas partie d'une minorité visible. Il s'agit là d'une constatation qui n'a rien d'étonnant puisque les femmes nées au Canada et appartenant à une minorité visible sont presque deux fois plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires.

Les taux de chômage chez les femmes ont augmenté entre 1981 et 1986 et ont continué leur tendance à la hausse jusqu'en 1996 chez les femmes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible. De 1986 à 1996, les

taux de chômage sont restés stables ou ont légèrement baissé dans le cas d'autres femmes appartenant au groupe d'âge d'activité maximale. En 2001, les taux de chômage ont diminué chez toutes les femmes, en particulier chez celles nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible, mais les taux de ce groupe sont restés supérieurs à ceux

10. En 2001, les Noirs nés à l'étranger étaient plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les Noirs nés au Canada (24 % contre 18 %), mais ils présentaient néanmoins un taux de chômage plus élevé (8,7 % contre 7,9 %).

11. T. Chui et M.S. Devereaux, « Les "nouveaux" travailleurs au Canada », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 1995, vol. 7, n° 1, p. 20 à 27.

En 1986, constatant la diversité croissante de la population active et la situation défavorisée de certains groupes sur le marché du travail, le gouvernement du Canada a mis en œuvre la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Dans cette loi, quatre groupes sont considérés comme sous-représentés ou désavantagés en milieu de travail : les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles. Le but de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* est d'accroître la représentation des groupes désignés au sein de la population active en abordant des questions comme le recrutement, la discrimination professionnelle et les écarts salariaux¹. L'objectif visé est de faire en

sorte que les compétences et les aptitudes d'une personne soient les seuls critères appliqués en ce qui a trait aux possibilités d'emploi. La *Loi* vise les employeurs des secteurs privé et public relevant de la compétence fédérale qui emploient au moins 100 salariés. Après l'adoption de la *Loi*, plusieurs gouvernements provinciaux ont imité le gouvernement fédéral et ont suscité une prise de conscience quant à l'existence possible d'écarts entre différents groupes sur le marché du travail.

1. M. Stelcner, « Earnings differentials among ethnic groups in Canada: A review of the research », *Review of Social Economy*, 2000, vol. 58, n° 3, p. 295 à 317.

affichés par d'autres groupes de femmes appartenant au groupe d'âge d'activité maximale. Les taux de chômage étaient semblables chez les femmes nées au Canada, qu'elles appartiennent ou non à une minorité visible, et ce, malgré un niveau de scolarité plus élevé chez les femmes nées au Canada et appartenant à une minorité visible.

Résumé

Au cours des 20 dernières années, le nombre de personnes appartenant à une minorité visible a presque quadruplé, ce qui a contribué à une plus grande diversité au sein de la population, notamment dans les grandes villes du Canada. En 1981, les hommes et les femmes nés à l'étranger, appartenant à une minorité visible et faisant partie du groupe d'âge d'activité maximale présentaient des taux d'emploi plus élevés et des taux de chômage plus faibles que les hommes et les femmes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Cette situation a changé au cours des années 1980 et 1990, alors que les taux d'emploi ont chuté et que les taux de chômage ont augmenté, tant chez les hommes appartenant à une

minorité visible que chez ceux n'appartenant pas à une minorité visible. Les hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible, en particulier les immigrants récents, ont vu leur situation se détériorer plus rapidement sur le marché du travail que celle des hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Cet écart par rapport à la situation d'emploi des hommes appartenant au groupe d'âge d'activité maximale a atteint sa valeur la plus élevée en 1996; en 2001, l'écart avait quelque peu diminué. Dans le cas des femmes, les taux d'emploi ont augmenté pour toutes les catégories, à l'exception des femmes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible, et ce, même si leur niveau de scolarité était plus élevé que la plupart des autres femmes.

En ce qui a trait à la situation sur le marché du travail, l'écart observé chez les personnes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible pourrait être lié à des cas de discrimination ou de traitement injuste. D'après l'Enquête sur la diversité ethnique, environ 20 % des personnes de 15 ans et plus faisant partie d'une

minorité visible ont déclaré qu'elles avaient fait, à l'occasion ou souvent, l'objet de discrimination ou d'un traitement injuste au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, en raison de leur appartenance ethnique, de leur culture, de leur race, de la couleur de leur peau, de leur langue, de leur accent ou de leur religion. Ces incidents se produisent le plus souvent au travail ou au moment d'une demande d'emploi ou d'un avancement¹². Il sera nécessaire de mener d'autres recherches sur la situation du marché du travail pour déterminer l'origine de l'écart qui existe entre les minorités visibles et les personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

12. Statistique Canada, *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, produit n° 89-593-XIF au catalogue, 2003.



Kelly Tran est analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.